



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 2 mars 2021

REÇU

Par Christine Wirtgen , 14:08, 02/03/2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la réponse commune des Ministres impliqués à la question parlementaire n°3544 posée par les honorables Députés Messieurs Max Hahn et Gusty Graas.


Jean Asselborn

Réponse commune du Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, de la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, de la Ministre de la Santé, Paulette Lenert et du Ministre de l'Energie, Claude Turmes, à la question parlementaire n°3544 du 29 janvier 2021 des honorables Députés Messieurs Max Hahn et Gusty Graas (DP)

Réponse à la question 1

En France, l'Autorité environnementale a émis son avis sur l'étude d'impact dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet Centre industriel de stockage géologique de déchets nucléaires (CIGEO) à Bure. La procédure est menée par le ministère de la transition écologique. L'avis contribue à mettre à jour l'étude d'impact qui fera partie du dossier de demande d'autorisation de création que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) examinera. Pour l'instant il est prévu que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) dépose sa demande de création fin 2021.

Réponse aux questions 2, 3 et 4

Une réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de la sécurité nucléaire a eu lieu le 2 février 2021, par visioconférence. Lors de cette réunion, la question du centre de stockage à Bure a été abordée. La partie française a passé en revue les développements récents, tandis que la partie luxembourgeoise a demandé à rester informée de la problématique, et insisté pour reproduire ce point à l'ordre du jour des prochaines réunions de la Commission mixte.

Celle-ci se réunit en principe une fois par an et donne un cadre institutionnel aux échanges avec les autorités françaises en matière de sûreté nucléaire. En dehors de ces réunions, les autorités compétentes en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ont des échanges fréquents au niveau technique, lors desquels les centrales nucléaires et le centre de stockage en région frontalière sont régulièrement évoqués.

*

*

*